

DECISION DU PRESIDENT N°2024-069

Objet : Signature d'un marché de prestations similaires de services de géomètre expert dans le cadre du projet du système d'endiguement de Villelaure.

Nous, Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté de communes Sud Luberon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique, notamment son article R. 2122-7

Vu la délibération n°2024-004 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs consenties au Président de la communauté de communes,

Considérant ce qui suit :

Un marché de prestations de géomètre expert a été notifié à la SCOP SA ATGTSM le 28 novembre 2023.

Il a été décidé de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires, conformément aux dispositions de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

Le marché initial prévoyait le recours à cette procédure

La mise en concurrence initiale avait pris en compte le montant total envisagé, y compris celui des nouveaux services objet du présent contrat.

En outre, la durée pendant laquelle ce marché est conclu ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

DECIDONS

Article 1 : Il est conclu un marché similaire relatif à des services de géomètre-expert dans le cadre du projet du système d'endiguement de Villelaure avec la SCOP SA ATGTSM (N° SIRET : 339 001 711 000 11 – Impasse Georges Braque 821 avenue de Cheval-Blanc – 84300 CAVAILLON) pour un montant total de 2 500,00 euros hors taxes soit 3 000,00 euros toutes taxes comprises.

Article 2 : De dire que cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 3 : De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 4 : De charger le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à : Monsieur le Préfet de Vaucluse, Madame la Trésorière de Pertuis.

Fait à La Tour d'Aigues, le 09 AOUT 2024

Robert Tchobdrenovitch
Président

